



## PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR POUR LA DEMANDE DE CARTE DE MARCHAND AMBULANT

### Dans tous les cas :

#### Important

- Cette carte a une durée de validité de 4 ans sauf si les mentions deviennent caduques.

- Document cerfa 14022\*02 à compléter ([document à télécharger](#))
- 1 photo d'identité du chef d'entreprise, du ou des dirigeant(s) récente (norme ISO/IEC 19794-5:2005)
- Redevance par demande de carte de 30 € payable par chèque (si envoi par courrier) à l'ordre de la CMA

### Pour les entreprises individuelles :

#### Important

- Avant toute démarche, veuillez vous assurer que la mention « ambulant » ou « non-sédentaire » figure bien sur votre extrait d'immatriculation au Registre National des Entreprises (RNE) disponible sur le site <https://data.inpi.fr/>  
Dans le cas contraire, merci de nous consulter au préalable.
- La CMA compétente pour établir la carte de marchand ambulant est celle du lieu où se trouve le domicile.

- 1 extrait K-bis de moins de 3 mois ou 1 extrait d'immatriculation au Registre National des Entreprises (RNE)
- 1 copie de la pièce d'identité en cours de validité, à défaut 1 extrait d'acte de naissance (de moins de 3 mois)
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois (copie facture eau, électricité, gaz) ou 1 attestation d'hébergement en original signée par l'hébergeur et copie de justificatif de domicile de l'hébergeur (pour les personnes hébergées)
- Si la déclaration est déposée par une personne autre que le dirigeant : 1 pouvoir et 1 original extrait K-bis de moins de 3 mois

**Pour les sociétés :**



- Avant toute démarche, veuillez vous assurer que la mention « ambulant » ou « non-sédentaire » figure bien sur votre extrait d'immatriculation au Registre National des Entreprises (RNE) disponible sur le site <https://data.inpi.fr/>  
Dans le cas contraire, merci de nous consulter au préalable.

- 1 extrait K-bis de moins de 3 mois
- 1 copie de la pièce d'identité du ou des dirigeant(s) en cours de validité, à défaut 1 extrait d'acte de naissance (de moins de 3 mois)
- 1 justificatif de jouissance du siège (copie d'une facture de moins de 3 mois)
- Si la déclaration est déposée par une personne autre que le dirigeant : 1 pouvoir et 1 extrait K-bis en original de moins de 3 mois

**Cessation d'activité ou renouvellement de la carte de marchand ambulant :**

- Si la déclaration est déposée par une personne autre que le dirigeant : 1 pouvoir et 1 extrait K-bis en original de moins de 3 mois